



N° de résolution
ou annotation

ABSENTS :

10.08.21.100

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 10 AOÛT 2021, 20h15
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Ghislain Jacques,	Maire
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6
Marcel Élément,	siège no 1

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 10 août 2021 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège # 3, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Berthold Létourneau Siège # 6, Directrice générale Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 1072-2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 août 2021 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

08.01.21.101

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points

- Fête des voisins
- Projet gazébo
- Air conditionnée fermière
- Signalisation camping

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

08.01.21.102

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 30 823.27 \$, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- CISSS-CA
- MTQ

10.08.21.104

RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale ;

Déclaration présentée au conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset par Cath. Payeur a Directrice générale ;

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par Lise Garant et résolution à l'unanimité des membres présents de proclamer la Municipalité Saint-Hilaire-de-Dorset, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

10.08.21.105

RÉSOLUTION M-94 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PIPELINE TRANS MONTAIN – 43^E LÉGISLATURE, 2^E SESSION

Il est proposé par Michel Breton et résolution à l'unanimité des membres présents que :

a) la Chambre reconnaisse que,

(i) l'Agence internationale de l'énergie a publié un rapport spécial dans lequel elle démontre qu'il n'est plus nécessaire d'investir dans de nouveaux projets d'approvisionnement en combustibles fossiles ni d'en construire si l'on veut éviter des changements climatiques catastrophiques,



N° de résolution
ou annotation

(ii) la Régie de l'énergie du Canada prévoit que si le Canada renforce ses politiques climatiques afin de réduire davantage ses émissions de gaz à effet de serre, l'agrandissement du réseau Trans Mountain ne sera pas nécessaire,

(iii) la Régie de l'énergie du Canada, l'organisme qui veille à la mise en application des lignes directrices en matière de sécurité et d'environnement pour les projets de pipeline partout au Canada, a délivré une ordonnance visant l'arrêt de l'abattage des arbres et de la tonte du gazon pour l'ensemble du projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain,

(iv) un rapport publié récemment par la Régie de l'énergie du Canada et le directeur parlementaire du budget démontre que pratiquement aucun des scénarios du projet d'agrandissement de Trans Mountain n'est viable financièrement,

(v) l'agrandissement du pipeline Trans Mountain n'a pas obtenu le consentement de toutes les Premières Nations dont les terres, territoires et autres ressources non cédés seraient touchés par le projet,

(vi) le projet de pipeline met en danger les collectivités, l'environnement, les écosystèmes, le littoral, le tourisme et les industries marines;

(vii) le projet de pipeline compromet les engagements pris par le Canada en matière de changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris et ralentit la transition environnementale ainsi que la création d'emplois de qualité dans une industrie de l'énergie propre,

(viii) le coût du projet d'agrandissement de Trans Mountain a augmenté de 70 % et s'élève maintenant à 12,6 milliards de dollars, ce qui met en jeu l'argent des contribuables canadiens, l'économie et la création d'emplois;

b) de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait interrompre immédiatement les travaux d'agrandissement du pipeline Trans Mountain et investir plutôt dans un « New Deal » vert pour le Canada.

ADOPTÉE

10.08.21.106

RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DU TRANSFERT DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024 AUPRÈS DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE/FQM

ATTENDU QU'IL est essentiel pour la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset d'avoir à jour le rôle d'évaluation triennal 2022-2023-2024 pour la taxation municipale ;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale/FQM nous a fait parvenir le coût du transfert du rôle d'évaluation triennal pour la période 2022-2023-2024 au montant de 485.00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolution à l'unanimité des membres présents autorise :

- La Coopérative d'informatique municipale/FQM de procéder au transfert du rôle d'évaluation triennal 2022-2023-2024 au montant de 485.00 \$ plus les taxes applicables ;
- La directrice générale à signer les documents inhérents.

ADOPTÉE

10.08.21.107

RÉSOLUTION POUR ACQUISITION LANCE ET TUYAU POUR LE SSI DE LA HAUTE BEAUCE

ATTENDU QUE les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset gèrent en commun un service de sécurité incendie (SSI) via une entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE les équipements actuels sont devenus désuets (âge, bris etc.) ;

ATTENDU QUE l'adoption du plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce par les municipalités membres;

ATTENDU QU'UN budget de 6 000 \$ a été réservé aux immobilisations pour l'acquisition de lances et de tuyaux ;



N° de résolution
ou annotation

10.08.21.108

ATTENDU les soumissions déposées:

- L'Arsenal : 5 626.00\$ + taxes (6 468.50\$);
- Boivin Gauvin : 5 636.88 \$ + taxes (6 481.00\$).

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie recommande d'accepter la soumission de l'Arsenal:

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolution à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la soumission de l'Arsenal ;
- D'autoriser l'achat de l'équipement par la direction générale de la Municipalité gestionnaire du SSI lors de la réception des résolutions des municipalités participantes acceptant l'acquisition ;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant partie à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE DU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LE LOT 4 490 288 - 108

ATTENDU QU'IL y a un nouveau propriétaire sur le lot 4 490 288 ;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande au programme d'accès à la propriété ;

ATTENDU QUE sa demande rencontre les critères établis dans le programme d'accès à la propriété ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la demande et remette un chèque au montant de 500 \$ comme prévu au règlement 215-2016.

Le conseil désire le féliciter pour son acquisition et lui souhaite la bienvenue en tant que nouveau propriétaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- Fête des voisins
- Projet gazébo
- Air conditionnée fermière
- Signalisation Camping
- Zone humide

10.08.21.109

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 21h06.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.